

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

RIVIERE DU FAOU

Département du FINISTERE (29) / Commune LE FAOU (29590)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Quiéla	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le lieu-dit « Quiéla » est mentionné sur le Scan Littoral. Un positionnement précis de la limite n'est pas envisageable à partir de cette indication. Nous reproduisons donc la limite proposée par la DDTM29 (donnée SIG) qui a été retracée en 2015.</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 300 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

